



Compte-rendu de l'échange entre les organisations syndicales et la DISI SEOM du mercredi 22/04/2020

L'échange s'est déroulé en audio-conférence.

Participants :

Pour la Direction de la DISI SEOM : Robert PERRIER, Camille BEAUVIEUX et Brigitte MASSEIN-PELOUSE

Représentants des différentes sections syndicales présentes à la DISI SEOM : Stanislas BOURRELLY et Hélène CULIOLI (Solidaires), Rosario MATINA (CGT), Frédéric VESPERINI (FO), Marie-Catherine DEGOIX-MESSAND (FSU-Finances) et Mustapha HADDI (CFDT).

Preliminaire de la direction :

Robert PERRIER confirme que le CHSCT « élargi » se tiendra bien le mardi 28 avril prochain. Véronique OLLIVIER, Inspectrice Santé Sécurité au Travail (ISST) ainsi que le Dr Claude FASSANARO, médecins de prévention, seront bien présentes.

La DISI SEOM est en attente de la réponse des représentants des personnels des sections syndicales en Outre-Mer pour savoir s'il faut décaler l'horaire de la séance. Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances confirment oralement qu'aucun représentant de leurs sections respectives en Outre-Mer ne participera à la séance audio. L'horaire peut donc être maintenu à 9 h 00.

D'autres organisations syndicales n'ont pas encore confirmé leur présence. Brigitte MASSEIN-PELOUSE les invite à répondre rapidement par mail.

L'ordre du jour sera essentiellement centré sur la situation de crise sanitaire liée au COVID-19. La direction invite les organisations syndicales à faire remonter les questions particulières qu'elles souhaitent faire figurer à l'ordre du jour.

Concernant les frais de repas :

Le décret est paru et la note de service a été diffusée aux agents de la DISI SEOM. Un article a été publié sur l'Intranet Ulysse DISI SEOM en date du 21/04/20.

Concernant l'ordonnance relative à la prise de jours de RTT ou de congés et les autres questions RH :

La direction attend la déclinaison de l'ordonnance du 15 avril à la DGFIP.

Mais Robert PERRIER souhaite clarifier une chose : concernant les agents inscrits dans le PCA (exerçant une mission à caractère prioritaire), ce n'est pas à l'agent de décider s'il doit travailler ou pas. C'est le/la chef de service qui le décide. S'il n'y a pas de charge de travail, l'agent peut être mis en ASA (autorisation d'absence pour contrainte particulière dans SIRHIUS).

Concernant la campagne éditique :

Elle se passe très bien compte-tenu du fait qu'elle se déroule sur plusieurs semaines, dans le respect des protections sanitaires. Les collègues ont pris en charge une partie des travaux de l'ESI de Clermont-Ferrand, ce qui leur a permis de maintenir un roulement de l'équipe sans être obligés d'être confinés en ASA. Les contrats des vacataires (recrutés

chaque année en période de campagne) ont été prolongés d'une semaine.

Questions des organisations syndicales :

Ajaccio – CID 2A :

Solidaires Finances Publiques alerte la direction sur l'aménagement des futurs locaux de l'assistance sur le site de Cuneo, à Ajaccio. Le nombre de m² par agents (7 agents) est inférieur à la norme et la distanciation physique va être difficile en période de pandémie.

Réponse de la direction :

Pour l'instant, la situation actuelle bloque un certain nombre de travaux et d'aménagement. A Ajaccio comme ailleurs, nous intégrerons cette problématique de locaux. La CID 2A est également en léger sureffectif, à terme ils seront moins nombreux dans le bureau.

F.O. souligne que le projet d'aménagement du site de Cuneo est une dégradation des conditions de travail des agents puisqu' il y a moins d'espace de circulation et pas le même confort. Pour l'instant, ce projet n'en est qu'au stade de plan. La direction est donc toujours à même de faire des modifications.

Réponse de la direction :

Bien entendu qu'on adaptera autant que faire se peut.

R.-H. :

Solidaires Finances Publiques précise que les questions concernant le prélèvement de jours de RTT / congés provoquent de grosses inquiétudes chez les agents.

Les représentants du personnel de Solidaires ont bien compris qu'il fallait attendre la « déclinaison » de l'ordonnance au niveau de la DGFIP mais précisent qu'ils resteront très vigilants sur ce sujet.

Des agents en ASA depuis le début du confinement ont le sentiment d'avoir été laissés de côté, sans nouvelle de personne.

D'autres, dans le PCA, souhaiteraient être informés des jours où ils sont placés en ASA ou télétravail car il y a un flou sur ce sujet.

Enfin, jusqu'à quand peut-on utiliser les jours de report 2019 ?

Réponse de la direction :

Concernant les personnels en ASA depuis le début qui ont le sentiment d'avoir été laissé de côté : Robert PERRIER précise qu'ils ont toujours la possibilité de téléphoner. Brigitte MASSEIN-PELOUSE rappelle que les agents en ASA ont été recensés et que normalement ils sont en lien avec leur chef de service, car les encadrants prennent des nouvelles.

Pour les agents dans le PCA qui alternent télétravail / ASA , Robert PERRIER précise qu'il est clairement de la responsabilité de l'ESI de juger s'il y a lieu de faire tourner l'équipe et de « lever le pied ». S'il n'y a pas assez de travail pour télétravailler, alors les agents sont placés en ASA.

Pour le reste, il faut attendre la déclinaison de l'ordonnance au niveau de la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques aborde le sujet des personnels du service EAS de Marseille qui devraient télétravailler. Où en est-on de la livraison de portables ?

Réponse de la direction :

Les commandes ont été réparties entre directions mais ne sont toujours pas au rendez-vous dans des proportions normales. Les Centres de contact et les Centres Prélèvement Service ont été dotés en priorité au niveau national. Il y a la possibilité de faire 2 équipes de 4 agents en télétravail (le reste en ASA), avec 4 portables qui tournent, déposés le

vendredi par une équipe, décontaminés en 48 heures, et utilisés par l'autre équipe le lundi qui suit. Et ainsi de suite. C'est ainsi que cela fonctionne à l'AT DOMAINE PRO de Montpellier.

[Communiqué de la direction arrivé par mail après la séance :

En réponse à l'interrogation de Solidaires sur l'équipement en ordinateurs portables des agents de l'EAS afin d'établir un roulement dans la prise en charge du travail, le responsable de l'ESI Marseille a précisé qu'il sera procédé à un échange de portables entre ceux qui travaillent et ceux qui sont en attente, avec désinfection/pause du matériel le temps d'un WE pour des raisons sanitaires.

Cette solution reprend celle que Robert Perrier a exposée en séance et qui a fait ses preuves pour l'AT DOM PRO à l'ESI Montpellier.

Les agents de l'EAS recevront toutes les précisions utiles de la part de leur chef de service et du responsable d'ESI.]

FSU Finances Publiques :

Nous avons bien reçu la deuxième dotation de masques au sein du service de la CID 06.

Entre temps, nous avons un 3e cas de suspicion COVID-19 toujours dans le bureau de la CID 06, site Delille.

Lorsque les listes de dotations de portables en provenance de la DDFIP 06 sont importantes, la présence de plusieurs cidistes est nécessaire en présentiel : quelquefois entre 3 et 5 cidistes par jour sur une équipe de 13/14, répartis sur les 2 sites. Car il faut réagir vite pour que les agents de la DDFIP puissent rapidement télétravailler.

Il y a 15 jours, lors de l'audio du 8 avril, j'avais noté qu'il fallait porter un masque partir du moment 2 cidistes étaient présents dans le même bureau [rapporté dans mon compte-rendu FSU Finances]. Pas besoin si le cidiste est seul dans le bureau.

A la demande de ma chef de service qui ne semblait pas au courant, je souhaiterais savoir si cette consigne sanitaire était toujours d'actualité ?

Si je dois me rendre au service courrier déposer les portables prêts ou si je dois intervenir dans les étages pour un incident (bloquant), est-ce que je dois porter le masque ?

Réponse de la direction :

Les services de l'assistance de proximité ont été dotés en masque, alors utilisez-les.

Les masques ne sont pas faits pour rester dans les placards !

A partir de 2 agents dans le même bureau, si la distanciation est difficile, il faut porter le masque.

De même à chaque fois qu'il y a "contact", vous devez porter le masque.

FSU Finances Publiques pose également deux questions RH :

Des collègues se demandent jusqu'à quand les jours de congés 2019 reportés pourront-ils être posés. Je sais que pour les questions RH, vous avez déjà répondu qu'il fallait attendre les instructions au niveau ministériel, et sa « déclinaison » au niveau DGFIP. Mais certains collègues ont déjà utilisé ces jours de report.

Pour la réduction des RTT, comment cela va-t-il se passer pour les collègues dans le PCA qui alternent ASA / Télétravail / présentiel depuis le 17 mars ?

Réponse de la direction :

Pour ceux qui déjà posé les jours de report 2019 en début d'année, comme au début du mois de janvier, les congés ont été consommés.

Pour ceux qui les ont posés sur la période de confinement : pour l'instant, nous n'avons pas touché aux demandes de jours report 2019 qui ont été saisies dans SIRHIUS. Il n'y a ni annulation, ni validation.

Nous le répétons, il faut attendre les précisions. Pour ceux qui alternent, la réduction du nombre de RTT sera inférieure à ce qui a été mentionné dans l'ordonnance.

CFDT Finances souligne que certaines CID d'Outre-Mer n'ont pas encore reçu la totalité des dotations d'équipements de protection ou avec du retard.

Réponse de la Direction :

L'acheminement en Outre-Mer est toujours plus long. Il faut patienter.

La CGT fait remarquer que le déconfinement pose soucis pour beaucoup de collègues. Certains ont eu dans leur entourage des décès (conjoint d'une collègue, proches..). Ils sont fragilisés par tout cela et appréhendent la mise en place de la sortie du confinement.

Réponse de la direction :

Nous allons attendre les consignes du gouvernement et le cadrage national. Il est certain que les spécialistes affirment que la sortie du confinement va être psychologiquement très difficile pour certains.

Le prochain échange audio entre les organisations syndicales et la DISI SEOM n'aura pas lieu la semaine prochaine puisqu'un CHSCT « élargi » est prévu en audio **mercredi 28 avril à 9 h 00.**

Pour la section FSU Finances-DISI SEOM,
Marie-Catherine DEGOIX-MESSAND, secrétaire de section.